



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

Lons-le-Saunier, le 9 novembre 2022

Signature des conventions au bénéfice du territoire de Terre d'Émeraude Communauté : l'État accompagne les collectivités locales

Ce mercredi 09 novembre 2022, Serge CASTEL, Préfet du Jura, a procédé à la signature de deux conventions au bénéfice du territoire de Terre d'Émeraude Communauté, affirmant ainsi l'accompagnement de l'État aux côtés des collectivités locales dans leurs projets structurants.

I. Convention de coordination entre les forces de sécurité de l'Etat et la police intercommunale de Terre d'Émeraude Communauté

La création d'une police intercommunale est une possibilité laissée aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui souhaitent s'engager davantage dans les missions d'ordre public de leur territoire. En choisissant le périmètre de l'intercommunalité, les collectivités bénéficient notamment de la mutualisation des équipements, limitant les coûts.

C'est dans ce cadre que le conseil communautaire de Terre d'Émeraude Communauté (TEC) du 22 septembre 2021 a décidé la création d'une police intercommunale.

Durant le premier trimestre de 2022, la gendarmerie du Jura a ainsi réalisé un diagnostic de sécurité sur le territoire de l'intercommunalité afin de permettre l'élaboration d'une convention pertinente au regard des enjeux locaux. Le projet de convention porté par TEC et la gendarmerie a été finalisé à l'été 2022.

En parallèle, TEC a réalisé le recrutement de deux agents de police, œuvrant depuis mars 2022 sur le périmètre. Ces agents ont été à pied d'œuvre pendant la saison estivale et ont largement contribué aux contrôles et à la surveillance des sites touristiques, notamment sur les différents sites et bases nautiques et de loisirs autour du lac de Vouglans (contrôles des usages du feu, du respect des règles environnementales...).

Cette convention signée par M. le Préfet, M. le Procureur, M. le Président de Terre d'Émeraude Communauté et la gendarmerie départementale du Jura permet ainsi à TEC de devenir le premier EPCI du Jura à disposer d'une police intercommunale et rejoint par la même occasion les 13 autres collectivités jurassiennes bénéficiant d'une police municipale.

**Direction
des services
du cabinet**

Tél. : 03.84.86.84.42
Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr
Bureau de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État

Préfecture du Jura
8 rue de la préfecture
CS 60648
39030 Lons-le-Saunier CEDEX

Au total, avec les 2 agents de la police intercommunale de TEC, ce sont 44 agents de police municipale qui œuvrent dans le Jura à ce jour.

II. Conventions « Petites villes de Demain » (PVD) des communes d'Arinthod et de Moirans-en-Montagne

Dans le cadre du déploiement du dispositif d'Opération de revitalisation territoriale (ORT) et avec l'appui des services de la direction départementale des territoires (DDT) du Jura, les communes d'Arinthod et de Moirans-en-Montagne ont signé une convention d'ORT en novembre 2019.

Retenus en février 2020 pour intégrer le programme PVD, les deux bourgs-centres ont par la suite signé avec le Préfet du Jura une convention d'adhésion à ce programme le 12 mai 2021.

Les études de revitalisation d'Arinthod et de Moirans-en-Montagne ont permis d'identifier plusieurs enjeux sur les thématiques de l'habitat, du commerce, des services, des mobilités, du tourisme et des paysages, aboutissant à un plan d'action pour chacune des communes.

Concernant Arinthod, 19 actions réparties en 5 axes figurent dans la convention-cadre :

- limiter l'étalement urbain et conforter la vocation de centralité du bourg, avec notamment des actions contre la vacance et la précarité énergétique via une OPAH et la mise en place d'une opération façade pour augmenter l'attrait de la ville ;
- fournir l'accès aux équipements et services publics, à travers la création d'un espace de santé, d'un tiers-lieu, et d'une crèche. La Place de la Poste va également être réaménagée afin d'améliorer la qualité environnementale et la mixité sociale ;
- revitaliser le tissu commercial dans l'hypercentre grâce à une valorisation des arcades et des devantures des magasins. En outre, certains locaux appartenant à la commune vont être réhabilités ;
- améliorer la mobilité et les connexions, en renforçant et sécurisant les liaisons piétonnes et cyclistes entre plusieurs points d'intérêts du bourg ;
- résoudre les conflits d'usages induits par la forte circulation de poids lourds, par la mise en place d'un plan de circulation.

Concernant Moirans-en-Montagne, la convention-cadre compte 32 actions réparties en 6 axes :

- réhabiliter et restructurer le centre-ville pour améliorer l'attractivité de l'habitat, grâce à une OPAH ainsi qu'une requalification du quartier résidentiel de Roche Rive via l'amélioration de l'éclairage public et des réseaux d'eau (eau potable, usée et pluviale) ;
- favoriser un développement économique et commercial équilibré, avec notamment l'aménagement de la future zone d'activité industrielle des Quarrés de 5 hectares ;
- développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions par la création d'un itinéraire sécurisé pour les vélos, reliant les principaux générateurs de flux tels que le centre-ville, les établissements scolaires, la zone industrielle et le site du Regardoir. La circulation et le stationnement vont également être optimisés dans le centre-ville ;
- mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine, notamment grâce à la rénovation et la mise en valeur de la salle des fêtes ainsi que certains bâtiments communaux. De plus, le bief du Murgin, ruisseau actuellement souterrain, va refaire surface et ses abords seront renaturés ;
- fournir l'accès aux équipements et services publics, avec, notamment, la construction d'un accueil collectif de mineurs, d'une aire de fitness et d'un pump track ;

Direction des services du cabinet

- diversifier les moteurs de la promotion touristique pour reconquérir le centre, grâce à l'aménagement du site du Regardoir et à la sécurisation de la via-ferrata de la commune.

Les conventions « Petites villes de demain » comprennent également un volet sécurité, qui vient améliorer la coopération entre la gendarmerie nationale et la police intercommunale, et renforcer leurs actions dans la lutte contre la délinquance et en faveur de la sécurité et tranquillité publique.

Le contrat de sécurité ou le volet sécurité au programme Petites Villes de Demain (PVD) s'intègrent dans une offre de services « sur mesure » adaptée aux besoins des territoires signataires et accompagnent les élus, qui le souhaitent, dans la contractualisation de l'offre en s'adaptant aux besoins spécifiques de leur territoire.

Concrètement, il s'agit d'appuyer cette démarche de développement territorial par la signature d'un contrat de sécurité déclinant localement l'ensemble de l'offre de protection de la gendarmerie, incluant :

- une relation avec les élus et la population construite sur le principe de la redevabilité ;
- le renforcement de la fonction contact en réponse aux sollicitations ;
- la réponse aux enjeux spécifiques des territoires ;
- la réponse aux enjeux de la sécurité des mobilités et des nouvelles frontières de la sécurité (protection de l'environnement et biosécurité, protection des données...) ;
- la prévention augmentée, sur un éventail complet : actions de prévention au profit des publics vulnérables (victimes de violences, seniors, personnes atteintes d'un handicap, mineurs, public scolaire), cybersécurité (prévention technique de la malveillance / vidéoprotection), offre de formation à la gestion des incivilités à destination des élus, intelligence économique au profit des entreprises ;
- la prévention et la sécurité scolaires.

Parallèlement, les communes bénéficiant de cette offre disposent de leviers d'amplification en intégrant les enjeux de sécurité dans les processus de développement de toute nature, à travers une « sécurité dès la conception » passant par :

- l'association des forces de sécurité aux grands projets d'urbanisme et d'aménagement par des diagnostics de rénovation urbaine associant le groupement de gendarmerie ;
- la rénovation immobilière de l'infrastructure gendarmerie sous l'angle de la transition écologique ;
- l'amélioration du service : conditions d'accueil du public, sécurité des emprises et protection des gendarmes et familles, obligations d'accessibilités (PMR,...), etc. ;
- une participation à l'adaptation de l'offre de service aux enjeux du territoire : locaux de permanence « hors les murs » pour les gendarmes, mise à disposition de moyens de locomotion spécifiques (non détenus par la gendarmerie) et adaptés au territoire pour lutter contre les infractions à l'environnement.

Direction des services du cabinet